

|  |
| --- |
| **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION** |

**ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi Entretien des ouvrages maritimes et des installations flottantes** |  |
| Date et heure limites de réception des offres : |
|

**Le Vendredi 06 Décembre 2024 à 16 heures**

**Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse**

Rue Adolphe Landry

CS 10210

20293 BASTIA CEDEX 1

Tél : 0495515555 (AJACCIO)

|  |
| --- |
| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE |
|  | **Objet** | Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi Entretien des ouvrages maritimes et des installations flottantes |
|  | **Mode de passation** | Appel d'offres ouvert |
|  | **Type de contrat** | Accord-cadre |
|  | **Délai de validité des offres** | 180 jours |
|  | **Forme de groupement** | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
|  | **Variantes** | Sans |
|  | **PSE** | Sans |
|  | **Clause sociale** | Sans |
|  | **Clauses environnementales** | Sans |
|  | **Durée / Délai** | Pour la période initiale de la date de notification jusqu’au 31 décembre 2025Pour les périodes de reconduction du 1er janvier au 31 décembre  |

**SOMMAIRE**

[1 - Objet et étendue de la consultation 4](#_Toc256000000)

[1.1 - Objet 4](#_Toc256000001)

[1.2 - Mode de passation 4](#_Toc256000002)

[1.3 - Type et forme de contrat 4](#_Toc256000003)

[1.4 - Décomposition de la consultation 4](#_Toc256000004)

[1.5 - Nomenclature 4](#_Toc256000005)

[2 - Conditions de la consultation 4](#_Toc256000006)

[2.1 - Délai de validité des offres 4](#_Toc256000007)

[2.2 - Forme juridique du groupement 4](#_Toc256000008)

[2.3 - Variantes 5](#_Toc256000009)

[3 - Conditions relatives au contrat 5](#_Toc256000010)

[3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5](#_Toc256000011)

[3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5](#_Toc256000012)

[3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 5](#_Toc256000013)

[4 - Contenu du dossier de consultation 5](#_Toc256000014)

[5 - Présentation des candidatures et des offres 6](#_Toc256000015)

[5.1 - Documents à produire 6](#_Toc256000016)

[5.2 - Visites sur site 7](#_Toc256000017)

[6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8](#_Toc256000018)

[6.1 - Transmission électronique 8](#_Toc256000019)

[6.2 - Transmission sous support papier 9](#_Toc256000020)

[7 - Examen des candidatures et des offres 9](#_Toc256000021)

[7.1 - Sélection des candidatures 9](#_Toc256000022)

[7.2 - Attribution des accords-cadres 9](#_Toc256000023)

[7.3 - Suite à donner à la consultation 9](#_Toc256000024)

[8 - Renseignements complémentaires 9](#_Toc256000025)

[8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 9](#_Toc256000026)

[8.2 - Procédures de recours 11](#_Toc256000027)

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

**Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi Entretien des ouvrages maritimes et des installations flottantes**

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

**Pour la période initiale : Maximum : 450 000 €/HT**

Le montant sera identique pour chaque période de reconduction.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Le marché ne sera pas alloti pour des raisons techniques et économiques.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

|  |  |
| --- | --- |
| Code principal | Description |
| 45244000-9 | Ouvrages maritimes |
| 45244100-0 | Installations maritimes |
| 50246300-4 | Services de réparation et d'entretien de structures flottantes |

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

# 3 - Conditions relatives au contrat

## 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

## 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

# 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes

- Le bordereau des prix unitaires (BPU)

- Le détail estimatif (DE)

- Dossier « Annexes »

- Déclaration de sous traitance (DC4)

- DC1

- DC2

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l’adresse électronique suivante : <http://www.cci.corsica.>

**Nota :** Pour accéder au dossier de consultation des entreprises, vous pouvez vous rendre sur la Place des Achats de l'Etat (http://www.cci.corsica) et télécharger les documents correspondants en ayant le choix de vous authentifier ou non sur la plateforme.

Cependant, il est important de rappeler qu’en cas de modifications de la consultation (dates, rectificatifs/compléments, questions/réponses), nous devons être en mesure de vous contacter pour vous transmettre les éléments actualisés. C’est pourquoi **nous vous conseillons** de vous authentifier et de laisser vos coordonnées sur la plateforme pour télécharger le DCE.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

# 5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

|  |
| --- |
| Libellés |
| Lettre de candidature (DC1) ou DUME |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l’entreprise :

|  |
| --- |
| Libellés |
| Déclaration du candidat (DC2) ou DUME. |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles. |

**L’entreprise ou le groupement d’entreprises devra posséder à minima un chiffre d’affaires annuel de 450 000 €.HT (montant maximum du marché) pour des prestations de même technicité.**

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

|  |
| --- |
| Libellés |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat |

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

|  |
| --- |
| Libellés |
|  L’entreprise ou le groupement d’entreprises devra posséder les Certifications ou cartes professionnelles similaires ou attestations de travaux en cours de validité : -FNTP n°763 "Travaux subaquatiques" - FNTP N°1132 " Ouvrages de technicité courante en milieu maritime ou fluvial"Certifications et compétences de l'entreprise : * Certification hyperbare de l'entreprise réalisant des travaux hyperbares défini par l'arrêté du 29 septembre 2017 ou équivalent en cours de validité
 |

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

|  |
| --- |
| Libellés |
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes  |
| Le bordereau des prix unitaires (BPU)  |
| Le détail estimatif (DE)  |
|  Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat :* 1. **Moyens matériels** mis à disposition par l’entreprise pour assurer les prestations :

-Visites et contrôles des installations-Travaux maritimes-Moyens maritimes légers-Moyens maritimes lourds-Moyens permettant de lutter contre les pollutions* 1. **Moyens humains avec CVs des intervenants** mis à disposition par l’entreprise pour assurer les prestations :

-Visites et contrôles des installations-Travaux maritimes-Moyens maritimes légers-Moyens maritimes lourds* 1. **Méthodologie** précise proposées pour les prestations suivantes :

Entretien des installations flottantesTravaux de réparation des affouillements en intégrant les mesures de sécurité et procédures que l’entreprise prendra notamment dans la réalisation de la partie sous-marine des prestationsPour chaque intervenant l’entreprise doit préciser :Leurs fonctions et leurs responsabilités en milieu hyperbaresCertificat d’aptitude à l’hyperbarie en cours de validitéVisite médicale en cours de validitéLivret individuel de plongée en cours de validitéJustificatif de mise à niveau des formationsAssurances liées aux risques hyperbaresAinsi que le manuel de procédures de sécurité et les procédures de sécurité et les procédures d’interventions en milieu marin **L’entreprise devra respecter et prendre en compte l’évolution des normes en vigueur concernant** **la sécurité et les procédures d’interventions en milieu marin*** 1. Fiches techniques des matériels proposés (chaines, manilles, cordages, pontons, passerelles, bornes électriques, profils de liaison et longerons catway-ponton, profils de fixation blocs élastomères, etc…) accompagnés pour ceux concernés des certificats d’épreuve et notes de calculs.
	2. Fourniture par le candidat d’un listing exhaustif d’un stock de matériel dont il dispose (chaines, tiges filetées, etc..)
 |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitant

## 5.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :

La visite de site sera effectuée sur prise de rendez-vous auprès de la Capitainerie du Port de Plaisance Ajaccio Tino Rossi 04.95.51.22.72 ou par mail : capitainerie.ajaccio@cci.corsica.

**La visite de site est facultative, cependant elle est fortement conseillée.**

# 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.cci.corsica.>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**Chambre de Commerce et d’Industrie local de Corse du Sud**

**Direction Générale Adjointe Administration Générale Commande Publique**

**Quai l'Herminier**

**CS 30253**

**20179 AJACCIO CEDEX 01**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite** |
|  |  |
|  |  |

 |

##

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 7 - Examen des candidatures et des offres

## 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Pondération |
| 1-Valeur technique | **60.0** |
| 2-Prix des prestations | **40.0** |

**1/ Critère Valeur Technique noté sur 60 points :**

 L’examen de ce critère se faisant sur la base du mémoire justificatif remis par le candidat dans son offre décomposé en sous critères notés de la manière suivante :

* 1. **Moyens matériels** mis à disposition par l’entreprise pour assurer les prestations : **15 points**

-Visites et contrôles des installations

-Travaux maritimes

-Moyens maritimes légers

-Moyens maritimes lourds

-Moyens permettant de lutter contre les pollutions

* 1. **Moyens humains avec CVs des intervenants** mis à disposition par l’entreprise pour assurer les prestations : **15 points**

-Visites et contrôles des installations

-Travaux maritimes

-Moyens maritimes légers

-Moyens maritimes lourds

* 1. **Méthodologie** précise proposées pour les prestations suivantes : **15 points**

-Entretien des installations flottantes

-Travaux de réparation des affouillements en intégrant les mesures de sécurité et procédures que l’entreprise prendra notamment dans la réalisation de la partie sous-marine des prestations

Pour chaque intervenant l’entreprise doit préciser :

Leurs fonctions et leurs responsabilités en milieu hyperbares

Certificat d’aptitude à l’hyperbarie en cours de validité

Visite médicale en cours de validité

Livret individuel de plongée en cours de validité

Justificatif de mise à niveau des formations

Assurances liées aux risques hyperbares

Ainsi que le manuel de procédures de sécurité et les procédures de sécurité et les procédures d’interventions en milieu marin

 **L’entreprise devra respecter et prendre en compte l’évolution des normes en vigueur concernant**

 **la sécurité et les procédures d’interventions en milieu marin**

* 1. Fiches techniques des matériels proposés (chaines, manilles, cordages, pontons, passerelles, bornes électriques, profils de liaison et longerons catway-ponton, profils de fixation blocs élastomères, etc…) accompagnés pour ceux concernés des certificats d’épreuve et notes de calculs **10 points**
	2. Fourniture par le candidat d’un listing exhaustif d’un stock de matériel dont il dispose (chaines, tiges filetées, etc..) **5 points**

Chaque sous critère sera affecté du coefficient de pondération suivant :

0 : renseignement non fourni

25 % de la note : Offre jugée peu satisfaisante car présentant, au vu de l’ensemble des offres, peu d’avantages ou points positifs pour répondre à l’attente exprimée par le représentant du pouvoir adjudicateur en regard du critère jugé.

50 % de la note : Offre jugée suffisante car présentant, au vu de l’ensemble des offres, suffisamment d’avantages ou points positifs pour répondre à l’attente exprimée par le représentant du pouvoir adjudicateur en regard du critère jugé.

75 % de la note : Offre jugée bonne et avantageuse car présentant, au vu de l’ensemble des offres, beaucoup d’avantages ou points positifs pour répondre à l’attente exprimée par le représentant du pouvoir adjudicateur en regard du critère jugé.

100 % de la note : Offre jugée excellente car présentant, au vu de l’ensemble des offres, beaucoup d’avantages ou points positifs supérieurs à l’attente exprimée par le représentant du pouvoir adjudicateur au regard du critère jugé.

La note valeur technique sera égale à la somme des sous critères affectés des coefficients de pondération

**2/ Critère prix des prestations noté sur 40 points :**

L'analyse du critère prix est effectuée sur la base du Détail Estimatif, l’offre la moins disante se voit attribuer la note la plus élevée, les autres notes étant calculées sur la base de l’écart de prix avec la meilleure offre selon la méthode inversement proportionnelle, décomposée en sous-critères, pour un total de 40 points :

Formule de notation du critère de prix :

P0 = Prix de l’offre la moins disante

Px = Prix de l’offre jugée

Note de l’offre jugée = 40\* P0/Px

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## 7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours

# 8 - Renseignements complémentaires

## 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.cci.corsica

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano

20407 BASTIA

Tél : 04 95 32 88 66

Télécopie : 04 95 32 38 55

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges

Préfecture de la Région Provence Alpes

Cote d'Azur Place Félix Barret

CS 80001

13282 MARSEILLE CEDEX 06